AFFAIRES GÉNÉRALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 29
Prel. Doc. No 29

Mars / March 2005

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION PROGRAMME POUR 2005-2006

Note établie par William Duncan, Secrétaire général adjoint

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION PLANNING FOR 2005-2006

Note drawn up by William Duncan, Deputy Secretary General

Document préliminaire No 29 de mars 2005
à l'intention de la Commission spéciale de mars / avril 2005
sur les affaires générales et la politique de la Conference

Preliminary Document No 29 of March 2005
for the attention of the Special Commission of March / April 2005
on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (0)70 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (0)70 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION PROGRAMME POUR 2005-2006

Note établie par William Duncan, Secrétaire général adjoint

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION PLANNING FOR 2005-2006

Note drawn up by William Duncan, Deputy Secretary General

INTRODUCTION

Ce document résume le programme de travail dans les domaines de la protection internationale de l'enfant et du droit de la famille, dans lesquels le Bureau Permanent est actuellement engagé. Ce document, qui est une version actualisée d'un document similaire présenté lors de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence en 2003 et 2004[1], fixe le calendrier de différents projets et commente les sources de financement de chacun d'entre eux (avec des renvois au budget supplémentaire pour l'Exercice financier LI (1er juillet 2005 – 30 juin 2006))[2].

Le mandat de travail relatif à la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* découle directement de la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 qui s'est tenue en mars 2001, et de la réunion de la Commission spéciale sur la Convention de 1980 de septembre / octobre 2002[3]. L'organisation de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980, que nous espérons tenir au cours du premier semestre 2006 a déjà débutée, comme il sera vu plus loin.

Différents projets relatifs à la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la Commission spéciale réunie pour examiner le fonctionnement de cette Convention en novembre 2000. Les préparatifs de la prochaine réunion de la Commission spéciale (17 – 23 septembre 2005) sont en cours.

En ce qui concerne la *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants*, le Bureau Permanent examine ce qui peut être fait pour assister et soutenir les Etats se préparant à la ratification ou à l'adhésion à cette Convention. Une réunion de deux jours de la Commission spéciale pour examiner les questions de mise en oeuvre est envisagée, à combiner très probablement avec la réunion sur la Convention de 1980 au cours du premier semestre 2006.

Le travail d'élaboration d'une nouvelle Convention universelle sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille se poursuit, un troisième tour de négociations devant se tenir du 4 au 15 avril 2005. Il est possible qu'une réunion supplémentaire se tienne à la fin de l'année 2005 ou au début 2006, et que la Session diplomatique se tienne vers la fin de l'année 2006.

Du fait de l'augmentation exceptionnelle du budget régulier de la Conférence de La Haye au cours du dernier exercice financier, il a été possible de pérenniser de nombreux services post-convention fournis par le Bureau Permanent, services qui ont été considérés comme figurant au cœur des activités de la Conférence et essentiels au soutien des Conventions existantes[4].

---

[1] Voir respectivement les Documents préliminaires No 4 de mars 2003 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2003 sur les affaires générales et la politique de la Conférence et No 12 de février 2004 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2004 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[2] Document préliminaire No 28 de mars 2005 à l'intention de la Commission spéciale de mars / avril 2005 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[3] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (22-28 mars 2001) » et le « Rapport et Conclusions de la Commission spéciale de septembre / octobre 2002 sur la Convention Enlèvement d'enfants ».

[4] Les postes suivants ont été transférés du budget supplémentaire au budget régulier pour l'exercice budgétaire L : un collaborateur juridique principal et deux collaborateurs juridiques pour travailler sur les conventions relatives aux enfants ; un collaborateur juridique pour les conventions sur la coopération judiciaire (apostille, notification, obtention des preuves) ; l'entretien et le développement de la Base de donnée sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) ; le travail, y compris le développement des *Guides de bonnes pratiques* et des *Manuels pratiques*, permettant de soutenir la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions relatives à la protection des enfants et à la coopération judiciaire ; et l'emploi d'un assistant administratif à temps plein et d'un assistant de publications à temps partiel.

Le Bureau Permanent est reconnaissant aux Etats membres pour leur généreux appui au développement d'un large éventail d'activités permettant de soutenir et d'améliorer le fonctionnement des Conventions existantes, tant par leurs contributions au budget supplémentaire que par leur soutien aux ajustements budgétaires du dernier Exercice financier (L).

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants		
1. Préparation du cinquième examen général du fonctionnement de la Convention de 1980	La Cinquième réunion de la Commission spéciale examinant le fonctionnement de la Convention de 1980 se tiendra dans le courant du premier semestre 2006, probablement en mars.	Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye, tout comme les réunions des Commissions spéciales.
a) Rédaction et gestion du questionnaire	A faire circuler aux Etats contractants et aux Etats membres en avril / mai 2005.	
b) Préparation d'un rapport / résumé des réponses au questionnaire sur le fonctionnement de la Convention	Réponses attendues pour septembre / octobre 2005. Rapport à terminer et diffuser en janvier / février 2006.	
c) Préparation d'une enquête statistique complète sur les affaires relatives à la Convention de 1980 en 2003	A déjà débuté en coopération avec l'université du Pays de Galles, *Cardiff Law School*. A achever à temps pour la réunion de la Commission spéciale.	Voir le budget supplémentaire 2005–2006, article 9(a). Des fonds complémentaires ont été reçus de la fondation britannique Nuffield.
d) Préparation d'une étude sur les violences familiales et la Convention de 1980	A achever pour distribution avant la Commission spéciale.	
2. Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980		*Le Guide de bonnes pratiques est maintenant financé par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
a) Partie I (pratique des Autorités centrales) et Partie II (Mise en œuvre)	Les parties I et II ont été publiées en anglais, français et espagnol, et distribuées en décembre 2003.	Les parties I et II du guide ont été financées par des fonds spécialement affectés par l'Allemagne (détachement), l'Australie (détachement), le Canada, les Etats-Unis, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles), et par les Etats qui ont contribués de manière générale au Budget supplémentaire.

b)	Partie III sur les mesures préventives	Un projet de rapport devrait circuler pour commentaires début 2005. Publication au cours de l'été 2005.	
c)	Préparation d'un Guide et d'une série de « principes et considérations » relatifs aux droits de visite / d'entretenir un contact transfrontière	Travail sur un projet préliminaire et établissement d'un groupe consultatif, dont la réunion est prévue pour la mi-2005. Rapport à terminer à temps pour examen par la Commission spéciale en 2006.	Voir budget supplémentaire 2005–2006, article 10.
d)	Préparation d'un rapport sur l'exécution des ordonnances de retour / droits de visite	Le questionnaire sur les lois et procédures a déjà été distribué. Une recherche empirique est actuellement menée par l'université du Pays de Galles, *Cardiff Law School*. Réunion du groupe consultatif dans la dernière partie de l'année 2005. Rapport à terminer à temps pour examen par la Commission spéciale en 2006.	Les fonds relatifs à la recherche empirique ont été fournis par l'*International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)* (Centre international pour les enfants exploités et enlevés). Voir budget supplémentaire 2005–2006, article 10.
3.	**Recherche de fonds pour financer la Cinquième réunion de la Commission spéciale**		
a)	Fonds d'assistance à la participation de certains Etats par le financement de voyages et séjours	Immédiatement.	Voir budget supplémentaire, article 1(a).
b)	Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol et la traduction du Rapport et des Documents préliminaires en espagnol	Immédiatement.	Voir budget supplémentaire 2005–2006, respectivement les articles 9(c) et 9(b).

4.	**Etablissement d' INCASTAT (Base de données statistique sur l'enlèvement d'enfants)**		Les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni ont été les principaux contributeurs à ce projet. Un soutien a également été fourni par *WorldReach Software* au Canada. Voir budget supplémentaire 2005–2006, article 12.
a)	Modification du logiciel *iChild* pour une utilisation locale par les Autorités centrales en vue de la gestion des affaires relevant de la Convention de 1980	Consultations préliminaires avec *WorldReach Software* et les Autorités centrales intéressées terminées. Préparation d'une proposition complète pour les Autorités centrales achevée en août 2004.	
b)	Modification / amélioration *d'iChild* pour le recueil local des données statistiques au sein des Autorités centrales	Consultations en cours avec *WorldReach Software* et les Autorités centrales dans le cadre du projet pilote.	
c)	Projet pilote pour les Autorités centrales	Mise en œuvre du logiciel sur une base pilote au sein des Autorités centrales pour l'été 2005. Le projet pilote devrait se terminer au cours de l'été 2006.	
d)	Modification *d'iChild* pour permettre de générer des statistiques au Bureau Permanent	Travaux en cours avec e-Vision (qui héberge le site Internet de la HCCH) pour collecter les statistiques des Autorités centrales sur le site Internet de la HCCH.	

5. Extension et entretien d'INCADAT (Base internationale de données relatives aux décisions judiciaires prises en application de la Convention de 1980)		Les Etats membres qui ont spécialement contribué au développement d'INCADAT sont l'Autriche, le Canada, la Chine (continentale et Région administrative spéciale de Hong Kong), Chypre, la Corée, la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Irlande du nord et Ecosse), la Suisse, et les Etats-Unis. Le projet a été lancé avec l'aide de fondations aux Pays-Bas. *INCADAT est maintenant financé par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
a) Mise à jour continue du contenu juridique	En cours.	
b) Coopération avec les correspondants d'INCADAT	En cours.	
6. Séminaires judiciaires internationaux / programmes pour soutenir une mise en œuvre effective		Financé par les Etats participants. Voir également le budget supplémentaire 2005–2006, article 2.
Séminaire de juges latino-américain Participation de 90 juges et experts de 19 pays	Tenu du 1er au 4 décembre 2004 à Monterrey, Mexique. Voir Document préliminaire No 26.	Financé par les co-organisateurs, en particulier par le Département d'Etat américain, *Office of Children's Issues*.
Suivi du Séminaire de juges latino-américain, comprenant l'établissement d'un réseau judiciaire régional d'Autorités centrales, l'extension d'INCADAT et de la Lettre des juges	En cours. Possibilité de séminaires nationaux au printemps / été 2005. Possible séminaire de suivi en 2006 / 2007.	Détachement.
Séminaire régional de l'Europe centrale et orientale	Début de programmation.	Financé par les Etats participants.

	Conférence de suivi de la Conférence de Malte de mars 2004	Début de programmation. Possibilité de tenue de la Conférence à la fin 2005. Voir Document préliminaire No 26.	Financée par certains des Etats participants.
	Conférence pour l'Afrique australe Assisteront des représentants du monde judiciaire, de gouvernements, d'universitaires, et d'ONG concernés par les trois Conventions modernes de La Haye sur les enfants	Début de programmation. Tentative de tenue en Afrique du Sud en novembre 2005. Voir Document préliminaire No 26.	Recherche de financement en cours.
	Séminaires nationaux, etc Conseils sur l'organisation et le programme scientifique, la participation	En cours.	Financé par les Etats concernés, les fondations, etc.
7.	**La *Lettre des juges* sur la protection internationale de l'enfant**		Ce projet a été financé par *Butterworths Legal Publishers*, qui publie et distribue la *Lettre des juges* à titre gracieux.
a)	Consultation avec le Comité de rédaction, demande de matériel, rédaction et coordination avec l'éditeur, actualisation de la liste de distribution	Publication semestrielle régulière (automne et printemps 2005).	
b)	Traduction (publié en français et anglais, plusieurs exemplaires sont également disponibles en espagnol, traduction en arabe de l'édition de l'automne 2004)		Voir budget supplémentaire 2005–2006, article 11 en ce qui concerne les coûts de traduction.
8.	**Communications directes entre autorités judiciaires**		Voir budget supplémentaire 2005-2006, article 11(d).

a) Consultations formelles avec les Etats membres, consultations informelles avec les juges concernés, y compris lors des séminaires judiciaires, examen des mécanismes pratiques et structures d'un réseau de contacts	Achèvement du rapport définitif pour examen par la Commission spéciale en 2006.	
b) Inventaire des pratiques existantes en consultation avec un groupe consultatif d'experts	2005.	
La Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale		
9. Préparation du prochain examen général du fonctionnement de la Convention de 1993	La Deuxième réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention de 1993 se réunira du 17 au 23 septembre 2005, une journée étant consacrée aux questions d'agrément le 17 septembre.	Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes.
a) Préparation de l'organigramme pour l'adoption internationale : consultation, achèvement et diffusion à toutes les Autorités centrales	Le projet sera diffusé en février / mars 2005.	
b) Préparation de formulaires statistiques annuels pour l'adoption internationale : consultation, achèvement et diffusion à toutes les Autorités centrales	Le projet sera diffusé en février / mars 2005.	
c) Formulation et gestion du questionnaire	A diffuser en février / mars 2005.	
d) Préparation du rapport de février / mars résumant les réponses au questionnaire relatif au fonctionnement de la Convention	Eté 2005.	

e)	Recherche de fonds pour l'interprétation et la traduction en espagnol du rapport et des Documents préliminaires	Immédiatement.	Voir budget supplémentaire 2005-2006, respectivement les articles 15(b) et 15(a).
f)	Recherche de fonds pour le fonds spécial pour contribuer aux frais de voyage et de séjour des experts des Etats d'origine ciblés	Immédiatement.	Voir budget supplémentaire 2005-2006, article 3(a).
g)	Préparation d'un guide de bonnes pratiques sur les mesures de mises en œuvre	Groupe consultatif réuni en septembre 2004 pour discuter de l'avant-projet. Le processus de consultation doit se poursuivre début 2005. Le prochain projet doit être traduit et distribué en avril / mai 2005. Le rapport doit être achevé pour juin 2005, à temps pour examen par la Commission spéciale en septembre 2005.	*Les frais généraux relatifs au guide de bonnes pratiques sont maintenant financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
h)	Préparation de guides de bonnes pratiques sur la pratique des Autorités centrales et sur l'agrément	Proposition à soumettre à la Deuxième réunion de la Commission spéciale.	*Les frais généraux liés aux guide de bonnes pratiques sont maintenant financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
i)	Rapport complet sur la Commission spéciale	Octobre 2005.	
10.	**Etablissement d'ICASTAT (la Base de données statistiques sur l'adoption internationale)**	Voir INCASTAT ci-dessus (4(b)).	Voir budget supplémentaire 2005-2006, article 17.
11.	**Programme afin de soutenir la mise en œuvre effective**		

a) Projet-pilote de 18 mois Les premières mesures de mise en œuvre du dispositif d'information et de soutien aux Etats ciblés ont été mises en place	En cours.	Voir budget supplémentaire 2005-2006, article 4.
Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable,la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants		
12. Promotion et mise en œuvre de la Convention de 1996		
a) Préparation d'un document explicatif / publicitaire	2006.	
b) Organisation d'une réunion pour débattre des questions de mise en oeuvre	Début 2006 (éventuellement combinée avec la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980).	
Informations générales : les Conventions de La Haye relatives aux enfants		
13. Préparation d'une brochure sur les Conventions relatives aux enfants	Courant 2005.	*Les frais de publications sont maintenant financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
14. Préparation d'un guide de l'enfant sur la Convention de 1980	Envisagé en 2005-2006.	*Les frais de publications sont maintenant financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*
15. Examen des services fournis par le Bureau Permanent aux Autorités centrales en vertu des Conventions de 1980 et 1993	En cours. Examen initial mené en interne en 2003.	

Préparation d'un instrument mondial sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille		
16. Troisième réunion de la Commission spéciale	4-15 avril 2005.	Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes.
a) Comité de rédaction Préparation d'une esquisse de Convention Distribution de l'esquisse	Réuni à La Haye du 19 au 22 octobre 2004. Diffusé comme Document préliminaire No 13 de janvier 2005.	
b) Groupe de travail sur la loi applicable Préparation du questionnaire Préparation du Rapport pour la Commission spéciale	Document préliminaire No 12 de septembre 2004. Réunion à La Haye du 7 au 8 février 2005.	
c) Groupe de travail sur la coopération administrative Préparation d'un rapport sur la Commission spéciale Trois sous-comités : – Formulaires – Profil des pays – Suivi et examen	Réunions par télé-conférences les 22 novembre 2004, 24 janvier 2005, 28 février 2005. Avant avril 2005. Différentes réunions par télé-conférences.	Financé en particulier par l'*United States Office of Child Support Enforcement* (Office des Etats-Unis pour l'exécution des obligations alimentaires envers les enfants).
d) Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol et la traduction en espagnol du Rapport et des Documents préliminaires	Immédiatement.	En 2003–2004 et en 2004–2005, les Etats-Unis d'Amérique ont financé ce poste en particulier. Voir budget supplémentaire 2003-2004, respectivement les articles 13(c) et 13(b). Voir le budget supplémentaire 2004-2005, respectivement les articles 17(c) et 17(b).

e) Recherche de fonds pour le Fonds spécial pour financer les dépenses de voyage et de séjour des experts de pays ciblés	Immédiatement.	Le Danemark et le Luxembourg (2002-2003); la Chine et la Suède (2003-2004) ont spécialement contribué à ces questions. Voir budget supplémentaire 2003-2004, article 13(a). Voir budget supplémentaire 2004-2005, article 17(a).
17. Préparation d'une éventuelle Quatrième réunion de la Commission spéciale et de la Session diplomatique	A déterminer. Session diplomatique éventuellement à la fin de l'année 2006.	Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes. Les Sessions diplomatiques sont financées par le Gouvernement des Pays-Bas.
a) Consultation	Tout au long de l'année.	
b) Réunions du Comité de rédaction	En cours.	
c) Organisation de réunions régionales en coopération avec la Communauté européenne	Décembre 2005.	Financé par la Communauté européenne.
d) Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol et la traduction en espagnol du Rapport et des Documents préliminaires	Tout au long de l'année.	Voir budget supplémentaire 2005-2006, respectivement les articles 18(b) et 18(a).
e) Recherche de fonds pour aider au financement des frais de voyage et de séjour des délégués d'Etats ciblés	Tout au long de l'année.	Voir budget supplémentaire 2005-2006, article 5(a).
Autres sujets		
18. *La Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes*		
a) Préparation de matériel publicitaire	2005.	*Les frais de publications sont maintenant financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye.*

19. L'institut international de formation juridique de La Haye	En cours.	Voir budget supplémentaire 2005-2006, article 8. Voir en général, articles 2, 4 et 6.
20. La cohabitation hors mariage		
a) Mise à jour du document présenté lors de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence en mai 2000	A achever pour la réunion de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique en 2006.	
21. Questions budgétaires et recherche de fonds	En cours.	Voir en général, le budget supplémentaire 2005-2006 (Doc. prél. No 28).